

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Nous lisons dans *la Presse* du 1er août 1918 :

"A sa séance d'hier soir, le bureau central de la commission scolaire catholique de Montréal a décidé de hausser les salaires du personnel enseignant de la commission. Originellement, on désirait hausser le traitement des instituteurs. Mais on a été porté à augmenter aussi la rétribution des principaux des écoles et des employés d'administration. En outre, les commissaires se sont aussi voté une augmentation et ont décidé que leur traitement sera à l'avenir, de \$400 par année, au lieu de \$300.

"Les religieux recevront \$50 de plus par année, et les religieuses \$25 de plus. Voici ce qui a été décidé, pour les instituteurs et les institutrices laïques :

"Les maxima des salaires des professeurs laïques sont portés pour le brevet académique de \$1,500 à \$1,700 ; pour le brevet modèle, de \$1,300 à \$1,500 ; pour le brevet élémentaire, de \$1,200 à \$1,400.

"Les maxima des salaires des institutrices sont élevés sur la base suivante : Brevet académique, de \$700 à \$800 ; brevet modèle, de \$600 à \$700 ; brevet élémentaire de \$500 à \$600.

"Le minimum du salaire pour un professeur laïque, quel que soit le brevet dont il est porteur, sera de \$600. Le professeur jouira d'une augmentation de \$50 la deuxième année d'enseignement et \$150 la troisième année.

"En outre, il y a des augmentations particulières à plusieurs professeurs ayant un grand nombre d'années d'enseignement et quelques-uns reçoivent tout de suite leur maximum."

Nous souhaitons que les autres municipalités de la Province suivent l'exemple de la ville de Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Mgr Roy, V. G., a été réélu président de la commission scolaire catholique de Montréal. Voici comment ont été constitués les différents comités de la commission centrale :

Comité des écoles : Mgr Emile Roy, M. le juge E. Lafontaine, M. l'abbé J.-C. Brophy et M. J.-N. Perrault.

Comité des travaux : M. l'abbé J.-C. Brophy, président ; MM. J.-N. Perrault et O.-H. Létourneau.

Comité des finances : M. Auguste Richard, président ; MM. E. Lafontaine et Aimé Geoffron, C. R.

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE

Le 7 juin dernier, les Sœurs de la Providence ont célébré en famille le 75e anniversaire de la fondation de leur communauté, aujourd'hui répandue dans toute l'Amérique du Nord. C'est en 1843 que Mme veuve Gamelin, née Emmélie Tavernier, fonda à Montréal la communauté des Sœurs de la Providence.

En 1918, la communauté des Sœurs de la Providence compte 101 maisons de divers types (écoles, orphelinats, hospices, hôpitaux, etc., etc.) au service desquels se dévouent 2,252 sœurs professes et 188 novices et postulantes.